

C'est le privilège du très honorable premier ministre de dire à la télévision que les conservateurs ou l'opposition manquent à leurs responsabilités, comme c'est notre privilège de répondre au premier ministre, soit à la télévision, soit à la Chambre des communes, et je crois qu'il a reçu passablement de réponses, cet après-midi.

De là à conclure, monsieur l'Orateur, qu'il y a réellement une question de privilège, c'est une autre chose; je crois que, d'un côté comme de l'autre, on doit avoir la liberté de dire ce que l'on pense, même si l'on est premier ministre du Canada.

Le très honorable premier ministre a voulu défendre sa position et il l'a défendue. Les conservateurs défendent la leur en disant que si les libéraux avaient été là lundi soir, cette situation ne se serait pas produite. En effet, il manquait environ 45 libéraux, mais il ne faut pas oublier qu'il manquait également 42 conservateurs, 7 membres du Nouveau parti démocratique, 3 membres du Ralliement créditiste, 2 du Crédit social et les deux tiers des indépendants. (*Applaudissements*) Il faut quand même être franc, il faut rétablir les faits.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question de privilège pourrait être discutée, demain, à l'occasion du débat sur la motion du très honorable premier ministre. Là, nous aurons toute la latitude et la liberté voulues pour débattre cette question et blâmer le premier ministre de ce qu'il a dit à la télévision. Mais je ne crois pas qu'il soit même dans l'ordre de discuter, cet après-midi, les propos tenus par le très honorable premier ministre à la télévision, de même que les propos tenus par n'importe quel député, aujourd'hui ou depuis deux ou trois jours.

Je crois que nous aurons amplement le temps, demain, de discuter de toute cette question et de nous ouvrir largement pour sortir du sac tout ce que nous voulons et dire au gouvernement ce que nous en pensons.

[Traduction]

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, j'appuie la motion du député de Kamloops (M. Fulton). Tout ce que le premier ministre (M. Pearson) a dit pour sa défense cet après-midi, si l'on peut parler de défense, c'est que ses propos à la télévision étaient cités. Ce sera là mon premier point. Il estime peut-être que c'est une justification, il croit peut-être se défendre de l'accusation de diffamation, dans le sens que l'entend le député de Kamloops, mais je lui ferai remarquer que sa défense n'est pas valable.

[M. Caouette.]

Voyons encore une fois ce que le premier ministre a dit. Voici:

«Je reçois un grand nombre de messages me disant: Laissez-vous ces gens vous manœuvrer de manière que leur tromperie vous mène à des élections générales à ce moment-ci?»

Le premier ministre se défend en disant qu'il citait les paroles de quelqu'un d'autre. D'après moi, il a laissé une fausse impression cet après-midi, comme il l'a souvent fait et non seulement à la Chambre mais à la télévision et à la radio, car si on lit la page 22 du texte, on voit que les mots que je vais citer ne sont pas entre guillemets. Ces mots sont clairs, ils sont concis et ce sont les mots du premier ministre lui-même. Mais avant de les citer, je déclare que la raison pour laquelle le premier ministre a adopté cette défense c'était pour ridiculiser la sérieuse motion du représentant de Kamloops. Il croyait pouvoir dire: «Oh, j'ai seulement cité quelqu'un». Mais les paroles que je vais citer sont les siennes. En elles-mêmes, pour moi qui suis député à la Chambre, et je suis certain que d'autres députés seront de mon avis, elles constituent une question de privilège pour chacun des députés. Le premier ministre a utilisé le mot tromperie. Ce mot signifie une sorte de fraude ou de malhonnêteté.

Je le répète, ce sont là les propres paroles du premier ministre. Il n'y a pas de guillemets. Ces paroles sont probablement parvenues à un million de téléspectateurs. Sa défense d'aujourd'hui n'est pas très forte, et il le sait. Sauf le très grand respect que je dois au premier ministre et à sa fonction, il essaie aujourd'hui d'induire la Chambre en erreur comme il a essayé de dénaturer les faits à la télévision. Ses propres paroles, que je relève, sont celles-ci:

Non pas par ce genre de tromperie pratiqué lundi soir.

Je le répète, ce sont les paroles mêmes du premier ministre, et non pas des paroles empruntées. Dans sa défense d'aujourd'hui, et c'est sans doute parce qu'il croyait que personne ne lirait les 22 pages de la transcription, le premier ministre a utilisé un passage de la page 14. Toutefois, le député de Kamloops a disposé comme il le fallait des deux phrases dont on se plaint; le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) en a fait autant.

La seule défense du premier ministre aujourd'hui, c'est qu'il citait quelqu'un. Nous ne savons pas s'il le faisait ou non. Il a